

RAPPORT ANNUEL 24-25



*Centre
de services scolaire
des Mille-Îles*

Québec 



ROCH-ANDRÉ MALO
Directeur général

Je suis heureux de rendre public le *Rapport annuel 2024-2025* du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI). Ce document brosse le portrait des principaux dossiers de la dernière année et met en lumière l'engagement remarquable de notre communauté éducative.

Parmi les éléments marquants, mentionnons le gel de recrutement et les demandes d'efforts budgétaires sans précédent dans le réseau scolaire. Dans ce contexte, nos équipes ont démontré leur créativité en adoptant une gestion rigoureuse et optimisée des ressources disponibles.

Dans le but de renforcer l'attractivité du CSSMI auprès des professionnels du milieu de l'éducation, nous avons lancé une toute nouvelle marque employeur. Cette initiative stratégique vise à affirmer notre position comme employeur de choix dans les Basses-Laurentides.

Alors que la clientèle scolaire continue de croître, nous déployons les efforts nécessaires pour nous adapter à cette évolution. Cette réalité se traduit par la réalisation de nombreux projets, totalisant des investissements de près de 37,1 M\$, visant à améliorer nos infrastructures existantes ainsi que par la construction de nouveaux bâtiments qui permettront d'accueillir des élèves du primaire.

Quant au *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*, l'an deux est maintenant complété. Alors que les équipes de projet poursuivent activement le déploiement de leurs chantiers respectifs, les plus récents indicateurs de réussite et de persévérance scolaires appellent à la vigilance. En effet, certaines données affichent une tendance à la baisse à l'échelle nationale et le CSSMI ne fait pas exception. Nos services éducatifs sont déjà mobilisés pour analyser ces situations et identifier des pistes d'action.

Je tiens à remercier sincèrement tous les membres de notre organisation ainsi que les parents et les partenaires de la région. Cette énergie collective qui distingue notre organisation nous permet de continuer à avancer et à relever les défis avec détermination.

Bonne lecture!



EDNA MYRTHIL
Présidente – Conseil d'administration

En tant que présidente du conseil d'administration (CA) du CSSMI, c'est pour moi un privilège de présenter le *Rapport annuel 2024-2025*.

La lecture des faits saillants et des principales décisions du CA vous permettra de constater les dossiers que nous avons menés à terme. Grâce à des échanges constructifs, nous avons pris en considération tous les éléments susceptibles de favoriser la réussite des élèves.

Je peux affirmer que chaque échange fut enrichissant et que toutes les décisions ont été prises de manière réfléchie, dans un esprit de consensus et de collaboration. Je tiens d'ailleurs à exprimer ma gratitude envers tous les membres du CA pour leur dévouement et leur présence active.

Au fil de mes trois années de mandat, dont deux passées à la présidence, j'ai pu constater que le milieu scolaire est à la fois exigeant et porteur d'opportunités remarquables. Je suis persuadée que l'éducation doit demeurer une priorité pour le Québec.

Aujourd'hui, mon mandat est arrivé à échéance et je quitte mes fonctions avec une grande fierté d'avoir contribué à la mission éducative et à l'avenir de notre société. Je suis certaine que les valeurs de collaboration, de bienveillance et de rigueur continueront de guider le CSSMI vers un avenir prometteur.

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI)	6
1.1	CSSMI en bref	6
1.2	Faits saillants 2024-2025	10
1.3	Services éducatifs et autres services	11
2	Gouvernance du CSSMI	13
2.1	Conseil d'administration (CA)	13
2.2	Autres comités de gouvernance	16
2.3	Code d'éthique et de déontologie	16
2.4	Divulgateion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	16
3	Résultats	18
3.1	<i>Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR)</i>	18
3.2	Procédure d'examen des plaintes	23
4	Utilisation des ressources	24
4.1	Répartition des revenus	24
4.2	Ressources financières	27
4.3	Gestion et contrôle des effectifs	28
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	29
4.5	Ressources matérielles et informationnelles	29
5	Annexes	32
	ANNEXE A : Organigramme	32
	ANNEXE B : Liste des écoles primaires et secondaires par district	33
	ANNEXE C : Liste des membres 2024-2025 des comités du conseil d'administration (CA)	34
	ANNEXE D : Liste des membres 2024-2025 des comités du CSSMI	35
	ANNEXE E : Tableau synoptique PEVR 2023-2027	38

1 Présentation du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI)

1.1 CSSMI en bref

Le territoire

Le CSSMI dessert la population d'un territoire de près de 800 km² qui regroupe 16 municipalités réparties dans 4 municipalités régionales de comté sur la Rive-Nord de Montréal :

- MRC de Deux-Montagnes : Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Oka, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Placide;
- MRC de Thérèse-De Blainville : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse et Sainte-Anne-des-Plaines;
- MRC Les Moulins : Terrebonne (partie ouest);
- MRC de Mirabel : Mirabel (secteurs de Saint-Augustin, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Domaine-Vert Nord).



Les établissements et les services administratifs

- 61 écoles primaires;
- 13 écoles secondaires;
- 1 école régionale spécialisée (école des Érables);
- 1 centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) de Thérèse-De Blainville en partenariat avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides;
- 2 centres de formation générale aux adultes;
- 5 centres de formation professionnelle;
- 8 services administratifs et la Direction générale¹.

La clientèle scolaire

Secteur des jeunes²	
24 580	élèves répartis dans 61 écoles primaires
16 079	élèves répartis dans 13 écoles secondaires
94	élèves répartis au primaire (19) et au secondaire (75) à l' école régionale des Érables
40 753	élèves au secteur des jeunes

Secteur des adultes³	
4 014	élèves au secteur des adultes

Secteur de la formation professionnelle⁴	
1 373	élèves nouveaux inscrits
1 452	élèves en poursuite de formation
2 825	élèves en formation professionnelle

¹ Organigramme — Annexe A

² Source : Déclaration au 30 septembre 2024 (données variables donnant suite aux bilans ministériels)

³ Source : Adujade

⁴ Source : Adujade

Les services de garde

Le CSSMI compte 56 services de garde accueillant environ 9 700 élèves sur une base régulière.

Le transport scolaire⁵

Le service de transport scolaire est offert par 7 entreprises de transport à plus de 26 542 élèves. Il s'agit de 1 063 parcours couvrant une distance d'environ 43 000 km quotidiennement.

La flotte de véhicules scolaires desservant les élèves du CSSMI se répartit comme suit : 205 autobus scolaires, 212 berlines et 27 minibus.

De plus, le Centre de services scolaire, en partenariat avec les différentes villes et municipalités sur son territoire, assure la sécurité de quelque 14 466 élèves marcheurs ou non transportés.

⁵ Les données du transport ne peuvent être comparées aux données de la déclaration puisqu'un élève peut être marcheur ET transporté OU inscrit au service de garde selon sa situation familiale (septembre 2024).

Les ressources humaines

Plus de **11 130 employés**⁶ dont :

- **6 004** enseignants;
- **3 920** employés de soutien technique et administratif;
- **522** employés de soutien manuel;
- **362** professionnels;
- **322** gestionnaires.

Le CSSMI doit jongler quotidiennement avec le manque grandissant de personnel disponible et spécialisé. Le personnel enseignant légalement qualifié ne fait pas exception et l'embauche d'enseignants sans qualification légale est indispensable afin d'offrir un service aux élèves. Aussi, la mise en place de plusieurs mesures pour augmenter le nombre d'intervenants en classe auprès des jeunes apporte son lot de défis, notamment au niveau du comblement de ces postes. Le Service des ressources humaines déploie des efforts de recrutement considérables afin d'attirer une main-d'œuvre qualifiée au sein de ses rangs. Ces actions permettent d'embaucher plus d'un millier de nouveaux employés chaque année scolaire. Il est important de souligner que le CSSMI a mis en place, depuis les dernières années, des programmes d'insertion professionnelle qui permettent d'attirer des candidats de qualité, de développer l'expertise et de favoriser la rétention. La nouvelle marque employeur, qui met en valeur des membres de notre personnel, a aussi permis une grande visibilité auprès des candidats potentiels. Le CSSMI se démarque par sa nouvelle identité visuelle sur le marché et les réseaux sociaux.

Malgré le gel de recrutement en 2024-2025, le CSSMI a su maintenir la qualité de ses services, tant auprès de la population qu'à l'interne. Grâce à une mobilisation efficace des ressources existantes et à une gestion rigoureuse, l'organisation a été en mesure de répondre aux besoins des élèves tout en assurant un soutien constant aux employés. De plus, des demandes d'exemption ont été déposées et acceptées, ce qui nous a permis de procéder à certaines embauches stratégiques afin de préserver la continuité des services et d'alléger la pression sur les équipes en place. Cette résilience témoigne de l'engagement du CSSMI envers sa mission et de sa capacité d'adaptation face aux défis.

⁶ Données en date du 1^{er} juillet 2024

1.2 Faits saillants 2024-2025

Voici quelques faits qui ont retenu l'attention durant l'année scolaire 2024-2025 :

- Deuxième année de mise en œuvre du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* (PEVR);
- Production d'un tableau de bord pour la mise en œuvre du PEVR et le suivi des indicateurs;
- Retraite de Nathalie Denny, directrice générale adjointe;
- Nomination de Richard Galli au poste de directeur général adjoint;
- Gel de recrutement dans les services administratifs;
- Restrictions budgétaires découlant du ralentissement de la croissance des dépenses publiques dans l'ensemble du réseau de l'éducation pour l'année 2025-2026;
- Initiatives en lien avec la mesure visant la reconnaissance et la valorisation du personnel;
- Passation d'un sondage sur le bien-être au travail du personnel;
- Annonce des 14 lauréats de la 4^e édition des *Prix Lumina* en hommage à des membres de la communauté scolaire qui se démarquent positivement et qui font rayonner notre milieu;
- Divers prix et mentions d'honneur attribués à des membres du personnel et à des élèves;
- Dévoilement de la nouvelle marque employeur, initiative stratégique visant à renforcer son positionnement comme employeur de choix dans la région des Basses-Laurentides : Le Centre de services scolaire des MILLE IDÉES;
- Lancement de la nouvelle image de marque en formation professionnelle (FP) et en formation générale des adultes (FGA) : *Perds pas ton temps, ta carrière t'attend*;
- Nouveau programme de formation professionnelle en « Retraitement des dispositifs médicaux »;
- Nouveau projet de podcast « Entre 2 espaces » portant sur des sujets liés à l'univers scolaire des enfants;
- Adoption d'un code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux;
- Désignation d'un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;
- Modification des règles d'achats auprès d'entreprises situées à l'extérieur du Québec;
- Inauguration du nouveau Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) en partenariat avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides;
- Inauguration officielle de l'école secondaire du Maréchal;
- Dévoilement du nom du nouveau bâtiment de l'école primaire Village-des-Jeunes : école des Hirondelles;
- Fermeture officielle de l'école primaire Notre-Dame, à Saint-Eustache, au 30 juin 2025;
- Poursuite des travaux de remplacement des écoles primaires : du Trait-d'Union et Saint-Pierre, à Sainte-Thérèse, ainsi que des Mésanges, à Deux-Montagnes;
- Poursuite des travaux de construction des deux nouvelles écoles primaires dans les secteurs de : Chambéry, à Blainville, et Domaine-Vert Nord, à Mirabel.

1.3 Services éducatifs et autres services

Le CSSMI offre des services éducatifs de qualité, différenciés et adaptés aux besoins des élèves.

Services éducatifs aux jeunes

Au sein du CSSMI, plusieurs écoles primaires ont mis en place des projets-écoles visant à soutenir la motivation scolaire et à renforcer le sentiment d'appartenance des élèves. Par ailleurs, des projets régionaux tels que le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive et les écoles alternatives enrichissent l'offre éducative. L'implantation des maternelles 4 ans temps plein contribue à une première transition de qualité, en misant sur la collaboration avec les familles, les réseaux communautaires et les partenaires du secteur de la santé.

Les écoles secondaires proposent également des projets-écoles adaptés aux besoins de leur milieu. Ces initiatives sont accessibles via les sites Internet des établissements. De plus, plusieurs projets portés par le Centre de services scolaire — tels que le programme alternatif, le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive, le Sport-études, la Santé globale, le hockey féminin et le football — offrent une grande diversité de services aux élèves du secondaire. Il est à noter que l'un des objectifs du PEVR 2023-2027 du CSSMI est de déployer des projets pédagogiques particuliers (PPP) inclusifs et accessibles à tous les élèves du secondaire, ce qui viendra moduler l'offre de services dans les années à venir.

Une école à mandat régional accueille des élèves âgés de 5 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle profonde, un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle moyenne à sévère. Ces élèves proviennent des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. Les programmes CAPS (Compétences Axées sur la Participation Sociale), DIP (Déficience Intellectuelle Profonde) et DÉFIS (Démarche Éducative Favorisant l'Intégration Sociale) y sont offerts. La collaboration avec les partenaires du CISSS des Laurentides et du CISSS de Lanaudière se développe activement dans le but d'améliorer les services aux élèves et à leurs familles.

Un nouveau Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) de Thérèse-De Blainville a ouvert ses portes sur notre territoire. Le CSSMI, responsable de l'école du CRJDA, est en collaboration étroite avec le CISSS des Laurentides. Ce projet commun suit les recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse garantissant ainsi un environnement éducatif respectueux et adapté aux besoins spécifiques des jeunes.

Sur le plan culturel, le CSSMI encourage la planification d'activités pédagogiques intégrant les dimensions scolaire, affective et sociale. Ces activités — telles que des ateliers culturels, spectacles, visites de musées régionaux ou laboratoires créatifs dans les bibliothèques municipales — sont en développement ou rendues possibles grâce à la collaboration avec des partenaires locaux et régionaux.

Aussi, tous nos services de garde se sont dotés de programmes d'activités visant le développement global de l'enfant en s'inscrivant dans le projet éducatif de l'école. Ceux-ci proposent une variété d'activités, des routines adaptées, des thèmes et des projets à long terme, tout en mettant l'accent sur le développement de l'autonomie, du sens des responsabilités et des habiletés sociales, dans un environnement à la fois sécuritaire et stimulant.

Le CSSMI accorde également une grande importance à l'accueil et à l'intégration harmonieuse des élèves issus de l'immigration. En plus des services de francisation offerts selon différentes modalités, des activités leur sont proposées chaque année pour leur permettre de découvrir leur nouveau milieu de vie, une autre culture et de nouvelles valeurs.

À travers les programmes d'enseignement, l'ensemble du personnel se mobilise pour offrir des services complémentaires qui accompagnent les élèves vers leur réussite scolaire.

Services éducatifs aux adultes

Les services éducatifs aux adultes comprennent des centres de formation professionnelle ainsi que des centres de formation générale aux adultes.

Les centres de formation professionnelle du CSSMI offrent 32 programmes conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP). L'ouverture des programmes peut varier annuellement selon les inscriptions. Six de ces programmes sont offerts en langue anglaise, en partenariat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, et cinq autres programmes permettent aux élèves d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Pour les adultes qui ont une expérience de travail liée à leur projet de formation, un service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) leur est offert.

Depuis plusieurs années, un travail important est réalisé dans le but de promouvoir la formation professionnelle comme étant une offre de choix ainsi que pour augmenter la carte des enseignements. De plus, des activités de découverte telles qu'*Élève d'un jour* et *Exploration de la formation professionnelle* sont organisées dans chaque centre afin de donner l'occasion, aux élèves du secondaire et au public, d'explorer les métiers ou de valider un choix de carrière.

Par ailleurs, les centres de formation générale aux adultes offrent des services d'enseignement permettant d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une certification permettant d'accéder au marché du travail. Plusieurs élèves s'y inscrivent également pour obtenir leurs préalables dans le but de poursuivre leurs études en formation professionnelle ou leurs études postsecondaires. Ces centres proposent différents services et programmes : un service de francisation aux personnes immigrantes; un programme d'intégration sociale visant à répondre à des besoins de formation pour les adultes présentant des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique; et un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour aider les adultes à clarifier leur projet de formation ou leur projet professionnel.

Enfin, Accès formation soutient les entreprises de la région en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre.

Tous les services offerts au CSSMI sont disponibles sur le site Internet : www.cssmi.qc.ca.

2 Gouvernance du CSSMI

2.1 Conseil d'administration (CA)

Le CSSMI est gouverné par un conseil d'administration (CA) composé de 15 personnes aux profils variés (parents d'élèves, membres de la communauté et membres du personnel scolaire).

2.1.1 Membres du CA

Membres parents par district⁷

- District 1 : Edna Myrthil, présidente
- District 2 : Marie-Noël Boivin-Durand
- District 3 : Mélanie Villemaire
- District 4 : Jérémie Chiron-Escallier
- District 5 : Lessead Jaziri

Membres du personnel

- Personnel de soutien :
 - Josée Ducharme
- Personnel enseignant :
 - Josée Garneau
- Personnel professionnel non enseignant :
 - Jude-Alain Mathieu
- Personnel d'encadrement :
 - Patrick Courtemanche
 - Membre sans droit de vote : Barbara Bédard
- Personnel de direction d'établissement :
 - Isabelle Gonthier (jusqu'au 31 mars 2025)

⁷ Liste des écoles primaires et secondaires par district — Annexe B

Membres de la communauté

- Membre ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines :
 - Bojan Vastag (à compter du 5 novembre 2024)
- Membre ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles :
 - Dominique Sylvain
- Membre issu du milieu communautaire, sportif ou culturel :
 - *Poste à pouvoir*
- Membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires :
 - Mélanie Therrien (à compter du 5 novembre 2024)
- Membre âgé de 18 à 35 ans :
 - Karolane Dubreuil

2.1.2 Calendrier des séances tenues

Séances régulières	Séance extraordinaire
<ul style="list-style-type: none">▪ 27 août 2024▪ 8 octobre 2024▪ 10 décembre 2024▪ 25 février 2025▪ 15 avril 2025▪ 17 juin 2025	<ul style="list-style-type: none">▪ 5 novembre 2024

2.1.3 Principales décisions du CA

- Nomination des membres du CA;
- Adoption du *Plan québécois des infrastructures 2025-2035*;
- Adoption de la liste des travaux MEQ 2024-2025 en lien avec la mesure *Maintien d'actifs immobiliers (50620)*;
- Adoption du budget des investissements et de la mesure *Réfection et transformation des bâtiments (50624) 2024-2025*;
- Nomination à la direction générale adjointe;
- Désignation des membres aux comités légaux et au comité consultatif de transport;
- Approbation de la reddition de comptes 2023-2024 de la Direction générale à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration;
- Adoption du budget initial 2024-2025;
- Réception du *Rapport annuel 2023-2024* lors de la séance publique d'information;
- Réception du *Rapport annuel de la protectrice de l'élève* pour l'année scolaire 2023-2024 (article 220.2 LIP);
- Adoption des *Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations (OOPC)* pour l'année 2025-2026;
- Adoption du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*;
- Réception du rapport financier au 30 juin 2024;
- Adoption du *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux (RH-34)*;
- Adoption de la participation à des mandats de contrats d'achats regroupés;
- Adoption d'une modification au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02)*;
- Adoption du renouvellement de mandat du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Nomination du responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;
- Octroi du contrat du programme de consolidation des centres de traitement informatique vers l'infonuagique;
- Réception de la reddition de comptes de la *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)*.

2.2 Autres comités de gouvernance

Comités du CA

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique (CGE)	Annexe C
Comité de vérification (CV)	
Comité de ressources humaines (CRH)	

Comités du CSSMI

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion (CCG)	Annexe D
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) ⁸	
Comité consultatif de transport (CCT)	
Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)	
Comité de parents (CP) ⁹	
Comité de répartition des ressources (CRR)	

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Selon l'article 457.8 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le ministre détermine, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS francophone. Le 23 février 2022, le [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone](#) est entré en vigueur.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, dont les trois membres ont été nommés par le CA, n'a reçu aucune plainte.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* permet à une personne de divulguer sans représailles un acte répréhensible commis dans un organisme public. Jusqu'au 29 novembre 2024, cette divulgation pouvait se faire au Protecteur du citoyen et, pour les employés de l'organisme, à une personne de l'organisme désignée responsable. Au CSSMI, la secrétaire générale et directrice du Service du secrétariat général et des communications occupait cette fonction et a reçu, durant cette période, trois divulgations.

Depuis le 30 novembre 2024, cette dernière occupe désormais la fonction de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité, dûment nommée par le conseil d'administration, et aucune autre divulgation n'a été dénoncée.

⁸ [Rapport annuel 2024-2025 du CCSEHDAA](#)

⁹ [Rapport annuel 2024-2025 du CP](#)

Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

Reddition de comptes 2024-2025 ¹⁰ <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	3
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	3
3. Divulgations fondées	
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°	
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	

¹⁰ En vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la reddition de comptes couvre la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

3 Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR)

En concordance avec le *Plan stratégique* du ministère de l'Éducation, le PEVR du CSSMI définit les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative des élèves de son territoire. L'année scolaire 2024-2025 correspond à la deuxième année de mise en œuvre du PEVR 2023-2027.

3.1.1 Indicateurs du PEVR 2023-2027

Le PEVR 2023-2027 comprend 16 indicateurs assortis de cibles à atteindre d'ici 2027¹¹. À la lumière des plus récents résultats disponibles en matière de réussite et de persévérance scolaires, plusieurs constats se dégagent.

Tout d'abord, le taux de diplomation et de qualification après 7 ans s'établit globalement à 83,7 % pour la cohorte 2017-2018, représentant une baisse de 2,0 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est plus marquée chez les garçons, dont le taux a reculé de 3,0 % atteignant 78,9 %. Du côté des élèves HDAA, le taux se maintient à 67,6 %. En formation professionnelle, le taux de diplomation après 3 ans pour la cohorte 2021-2022 enregistre également une légère baisse, s'établissant à 79,3 %.

Par ailleurs, le taux de sorties sans diplôme ni qualification a diminué, passant de 13,1 % à 10,2 % pour 2022-2023. Bien qu'encourageant, ce résultat demeure au-dessus de la cible fixée à 7,0 % pour 2027.

Concernant les épreuves ministérielles de juin 2025, la proportion d'élèves atteignant un seuil de réussite de 70 % ou plus varie selon la matière. Toutefois, à l'instar des tendances observées à l'échelle nationale, une baisse générale des résultats est constatée. Cette situation souligne l'importance de demeurer attentif et d'adopter une démarche proactive.

L'analyse des résultats demeure un processus continu et intégré au CSSMI. Elle permet aux équipes-écoles et aux différents intervenants d'agir en amont afin de détecter rapidement les élèves à risque de décrochage et de leur offrir un accompagnement ciblé.

Enfin, d'autres indicateurs du PEVR portent sur l'avancement des travaux des équipes de projet, lesquels seront présentés sommairement dans la section suivante.

¹¹ Tableau synoptique PEVR 2023-2027 — Annexe E

3.1.2 Plans de déploiement des équipes de projet

Au CSSMI, un comité de pilotage veille au suivi des travaux des équipes de projet ainsi qu'à la progression des indicateurs vers leurs cibles. Voici quelques-unes des réalisations en lien avec les neuf objectifs :

OBJECTIF 1.1.1 Augmenter la diplomation et la qualification de différents groupes d'élèves

- Production de plans de travail détaillés pour chaque priorité, notamment le chantier de la concomitance.

OBJECTIF 1.1.2 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

- Présentation des pratiques à fort impact sur l'apprentissage et atelier de travail à partir des plans d'action des établissements;
- Diffusion d'une présentation autoportante de l'offre d'accompagnement des SEJ orientée sur les pratiques à fort impact.

OBJECTIF 1.2.1 Adopter dans les établissements une approche soutenant les comportements positifs

- Diffusion aux gestionnaires du document *Évaluation de la démarche de votre école*;
- Recensement des règles de vie des établissements (2^e année) et identification des constats.

OBJECTIF 1.2.2 Déployer des Projets Pédagogiques Particuliers (PPP) inclusifs et accessibles pour tous les élèves du secondaire

- Révision des critères d'admission dans les projets CSS et de la *Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements* (OS-01).

OBJECTIF 1.2.3 Soutenir les établissements dans la mise en place de mesures favorisant les transitions harmonieuses

- Dépôt d'une première version pour chacun des cinq plans de transition scolaire.

OBJECTIF 1.3.1 Favoriser une saine communication école-famille

- Diffusion de 10 capsules « balados » destinées aux parents sur différentes plateformes numériques.

OBJECTIF 1.3.2 Diversifier les modes d'apprentissage en formation professionnelle en partenariat avec les organismes et les entreprises

- Validation des projets de plan d'action volet 1 (ATE) et de plan d'action volet 2 (institutionnel).

OBJECTIF 2.1.1 Offrir de la formation et de l'accompagnement pour toutes les catégories de personnel en cohérence avec les meilleures pratiques et les besoins exprimés

- Adoption de l'écrit de gestion Apprentissage continu (RH-33) en lien avec l'encadrement du perfectionnement.

OBJECTIF 2.2.1 Augmenter le sentiment de bien-être au travail du personnel

- Établissement des constats du premier sondage, de la mesure de départ et de la cible pour 2027.

3.1.3 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au CSSMI

Les données consignées dans le logiciel SPI peuvent varier d'un établissement à l'autre. Bien que le personnel soit sensibilisé à l'importance de l'identification de ce qui représente un acte de violence ou d'intimidation, nous constatons que des défis d'interprétation induisent un biais dans les données présentées. En tout temps, les acteurs du milieu scolaire s'assurent que du soutien soit apporté aux élèves concernés par cette réalité.

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

ÉCHELLE							
Aucun événement							
Moins de 10 événements déclarés				De 20 à 39 événements déclarés			
De 10 à 19 événements déclarés				40 événements déclarés ou plus			
Établissement scolaire — primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur national de l'élève (%)	Établissement scolaire — primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur national de l'élève (%)
Alpha (790) ¹²	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %	du Domaine-Vert-Nord (641)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Arc-en-ciel (451)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %	du Grand-Pommier (444)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Arthur-Vaillancourt (250)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %	du Mai (407)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0,0 %
au Cœur-du-Boisé (317)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %	du Ruisseau (316)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0,0 %
Chante-Bois (343)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %	du Trait-d'Union (289)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Clair Matin (564)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %	Emmanuel-Chénard (490)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,3 %
Cœur à cœur, l'Alternative (313)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %	Gabrielle-Roy (353)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Curé-Paquin (388)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	0,0 %	Gaston-Pilon (369)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0,0 %
de Fontainebleau (515)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %	Girouard (199)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %
de la Clairière (322)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0,0 %	Horizon-du-Lac (518)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %
de la Clé-des-Champs (266)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %	Horizon-Soleil (466)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
de la Renaissance (376)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,6 %	Jeunes du monde (304)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	0,0 %

¹² Déclaration de l'effectif scolaire 2024-2025

Établissement scolaire — primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur national de l'élève (%)
de la Seigneurie (405)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %
de l'Amitié (125)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
de l'Aquarelle (344)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
de l'Envolée (532)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %
de l'Espace-Couleurs (547)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0,5 %
de l'Harmonie-Jeunesse (321)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0,0 %
des Blés-Dorés (538)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
des Étoiles-Filantes (293)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
des Grands-Chemins (283)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
des Grands-Vents (575)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0,0 %
des Jardins-des-Patriotes (443)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
des Lucioles (410)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
des Mésanges (463)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
des Moissons (339)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
des Perséides (603)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	0,0 %
des Pins (275)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0,0 %
des Ramilles (420)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
des Semailles (257)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Du Bois-Joli (527)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %

Établissement scolaire — primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur national de l'élève (%)
Le Carrefour (446)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Le Rucher (686)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Le Sentier (263)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Le Tandem (446)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Le Tournesol (392)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Marie-Soleil-Tougas (607)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Notre-Dame (296)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0,0 %
Notre-Dame-de-l'Assomption (326)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Plateau Saint-Louis (440)	Aucun événement	40 événements ou plus	0,0 %
Prés fleuris (330)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,3 %
Rose-des-Vents (272)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Sainte-Scholastique (182)	Aucun événement	40 événements ou plus	0,0 %
Saint-Pierre (405)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Sauvé (533)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0,0 %
Terre des jeunes (359)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Terre-Soleil (504)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Val-des-Ormes (345)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %
Village-des-Jeunes (357)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0,0 %

Établissement scolaire — secondaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur national de l'élève (%)
des Érables (94)	Aucun événement	Aucun événement	0,0 %
CRJDA Thérèse-De-Blainville (64) ¹³	Aucun événement	40 événements ou plus	0,0 %
Polyvalente Deux-Montagnes (1987)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0,9 %
Polyvalente Sainte-Thérèse (2104)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	0,0 %
Saint-Gabriel (1143)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,0 %
secondaire des Patriotes (1869)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	0,3 %
secondaire d'Oka (1065)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0,0 %
secondaire du Harfang (1159)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	0,7 %

Établissement scolaire — secondaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur national de l'élève (%)
secondaire du Maréchal (1020)	De 10 à 19 événements	De 10 à 19 événements	0,0 %
secondaire Henri-Dunant (836)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	0,0 %
secondaire Hubert-Maisonnette (690)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	0,0 %
secondaire Jean-Jacques-Rousseau (1192)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	0,0 %
secondaire Liberté-Jeunesse (768)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0,0 %
secondaire Lucille-Teasdale (1131)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0,0 %
secondaire Rive-Nord (1097)	De 10 à 19 événements	De 10 à 19 événements	0,0 %

Centre de formation professionnelle ¹⁴	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur national de l'élève (%)
Centre de formation agricole de Mirabel (219)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0,0 %
Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre (518)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0,0 %
Centre de formation des Nouvelles-Technologies (671)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0,0 %
Centre de formation professionnelle de l'automobile (206)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0,0 %
Centre de formation professionnelle, l'Émergence (618)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0,0 %

Centre de formation générale aux adultes	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur national de l'élève (%)
Centre de formation continue des Patriotes (2419)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0,0 %
Centre multiservice de Sainte-Thérèse (1538)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0,0 %

¹³ Nombre d'élèves – 30 juin 2025

¹⁴ Nombre d'élèves (bilan 4) – 2024-2025

3.1.4 Interventions dans les établissements du CSSMI

Tous les établissements ont adopté un plan de lutte contre l'intimidation et la violence ayant pour objectif de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Ce plan de lutte, révisé annuellement, vise à offrir des milieux sains et sécuritaires aux élèves, favorisant ainsi leur développement.

Les événements précédemment cités ont fait l'objet d'un suivi par les intervenants et les directions d'établissement, facilitant ainsi la mise en place d'interventions selon la nature et la gravité des événements. Parmi ces interventions, on retrouve notamment des communications et des rencontres avec les élèves et les parents, des gestes de réparation, des mesures de protection, des interventions individuelles, des sanctions prévues au code de vie de l'établissement, des plans d'accompagnement, en plus des références faites auprès du personnel professionnel ou d'un partenaire.

3.2 Procédure d'examen des plaintes

Conformément au *Règlement sur le traitement des plaintes visant des sujets autres que les services rendus aux élèves* (SI-25) du CSSMI, le cheminement d'une plainte liée aux fonctions du CSSMI, excluant les services à l'élève, se déroule principalement en trois étapes :

1. Le responsable du traitement des plaintes (RTP) détermine si la plainte est recevable et s'assure que le plaignant a d'abord communiqué avec la personne concernée;
2. Si la plainte est recevable, le RTP recueille les renseignements pertinents et recherche des solutions à la problématique en collaboration avec les parties impliquées;
3. Finalement, le RTP transmet au plaignant et aux personnes concernées son avis écrit afin de les informer de ses conclusions et de ses recommandations, le cas échéant.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, le RTP a traité 21 plaintes en vertu du Règlement SI-25 du CSSMI. Elles ont toutes été retournées aux personnes concernées, des solutions satisfaisantes pour tous ont été trouvées et aucune n'a fait l'objet d'un avis écrit du RTP.

Plaintes violence et intimidation

En ce qui a trait aux plaintes et signalements relatifs aux actes de violence et d'intimidation reçus en vertu de l'article 96.12 de la LIP, 29 ont fait l'objet d'une plainte au RTP conformément à la procédure de traitement des plaintes prévue par la *Loi sur le protecteur national de l'élève*.

4 Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus

Selon l'article 275.2 de la LIP, le centre de services scolaire doit inclure dans son rapport annuel une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués.

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite de tous les élèves;
- Donner au CSSMI, à ses services ainsi qu'à ses comités, les ressources nécessaires leur permettant de se conformer aux exigences des mandats qui leur sont confiés et de supporter le réseau d'établissements, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite de tous les élèves.

Les principes de la répartition annuelle des revenus des établissements

- La répartition des allocations budgétaires se fait en conformité avec les orientations adoptées par le CSSMI;
- La répartition des allocations budgétaires se fait dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au CSSMI;
- La répartition des allocations budgétaires se fait avec le plus grand souci d'équité et de transparence, tout en tenant compte du principe de la transférabilité des ressources financières et de la responsabilité des établissements;
- La répartition des allocations budgétaires tient compte des inégalités sociales et économiques, notamment par l'utilisation de la carte socio-économique de la population scolaire, et des besoins exprimés par les établissements;
- Sans limiter la portée de ce qui précède, l'identification des allocations budgétaires se base sur le financement généré par chacun des ordres d'enseignement (formation générale aux jeunes, formation générale aux adultes et formation professionnelle);
- La répartition des allocations budgétaires tient compte du volume d'activités financées et des coûts de système devant être supportés par l'ensemble des unités administratives;
- La répartition des enseignants s'effectue entre les établissements selon un modèle de distribution des ressources enseignantes établi par le Service de l'organisation scolaire et du transport en collaboration avec le comité de répartition des ressources (CRR) et les directions d'établissement primaire et secondaire;
- Les établissements et le CSSMI peuvent convenir de mettre des ressources en commun pour assurer une plus grande efficacité ou pour permettre le développement d'une activité;
- Les allocations budgétaires sont allouées à l'unité administrative dans le but d'offrir un niveau de services pour une période donnée. Les actifs acquis par l'unité administrative demeurent la propriété du CSSMI. Lorsque le mandat ou les responsabilités de cette unité administrative sont modifiés, les éléments d'actifs y afférents se doivent d'être transférés à l'unité administrative qui obtient le mandat et la responsabilité;
- Les activités telles que les services de garde, l'encadrement du midi et les autres activités parascolaires doivent être en autofinancement;
- L'ensemble de la répartition des ressources s'effectue dans un contexte de ressources constantes. Toutes les allocations budgétaires sont accordées sous réserve des ressources disponibles pour l'année de référence.

Les principes de la répartition annuelle des revenus servant à la détermination des besoins du CSSMI

- La détermination des besoins se fait en conformité avec les orientations adoptées par le CSSMI;
- La détermination des besoins se fait dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au CSSMI et à ses établissements;
- La détermination des besoins se fait avec le plus grand souci d'équité et de transparence;
- Le principe de la transférabilité des ressources financières et de la responsabilisation est optimisé;
- La détermination des besoins tient compte de ce qui est requis pour assurer le bon fonctionnement du CSSMI, de ce qui est requis pour gérer les activités dont la gestion est confiée au CSSMI et de ce qui est requis pour tenir compte des responsabilités accrues des établissements.

Les critères servant à déterminer les montants alloués pour les établissements

Pour les établissements primaires et secondaires, les critères tiennent compte d'un mode de financement équitable et présentent les éléments suivants :

- Les responsabilités budgétaires applicables à tous les établissements primaires et secondaires du CSSMI.
- Des critères de répartition pour :
 - les enseignants;
 - le personnel non enseignant;
 - un *per capita* pour l'allocation de base;
 - une série de mesures particulières visant à tenir compte des spécificités retenues comme étant significatives;
 - les allocations supplémentaires du MEQ;
 - des ajustements non récurrents;
 - la rétention *a priori*.
- Des précisions budgétaires pour :
 - le MAO (mobilier-appareillage-outillage);
 - les conseils d'établissement;
 - les règles de transférabilité;
 - la reddition de comptes.

Pour les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes, les critères de répartition tiennent compte d'un mode de financement équitable et présentent les éléments suivants :

- Les responsabilités budgétaires applicables à tous les centres du CSSMI.
- Des critères de répartition pour :
 - les dépenses de formation;
 - les autres dépenses;
 - une série de mesures particulières visant à tenir compte des spécificités retenues comme étant significatives;
 - les allocations supplémentaires du MEQ;
 - des ajustements non récurrents;
 - la rétention *a priori*.
- Des précisions budgétaires pour :
 - le MAO (mobilier-appareillage-outillage);
 - les conseils d'établissement;
 - les règles de transférabilité;
 - la reddition de comptes;
 - le niveau de ressources.

Les critères ayant servi à la détermination des besoins du CSSMI

Pour les services du CSSMI, les critères de répartition tiennent compte d'un mode de financement équitable et présentent les éléments suivants :

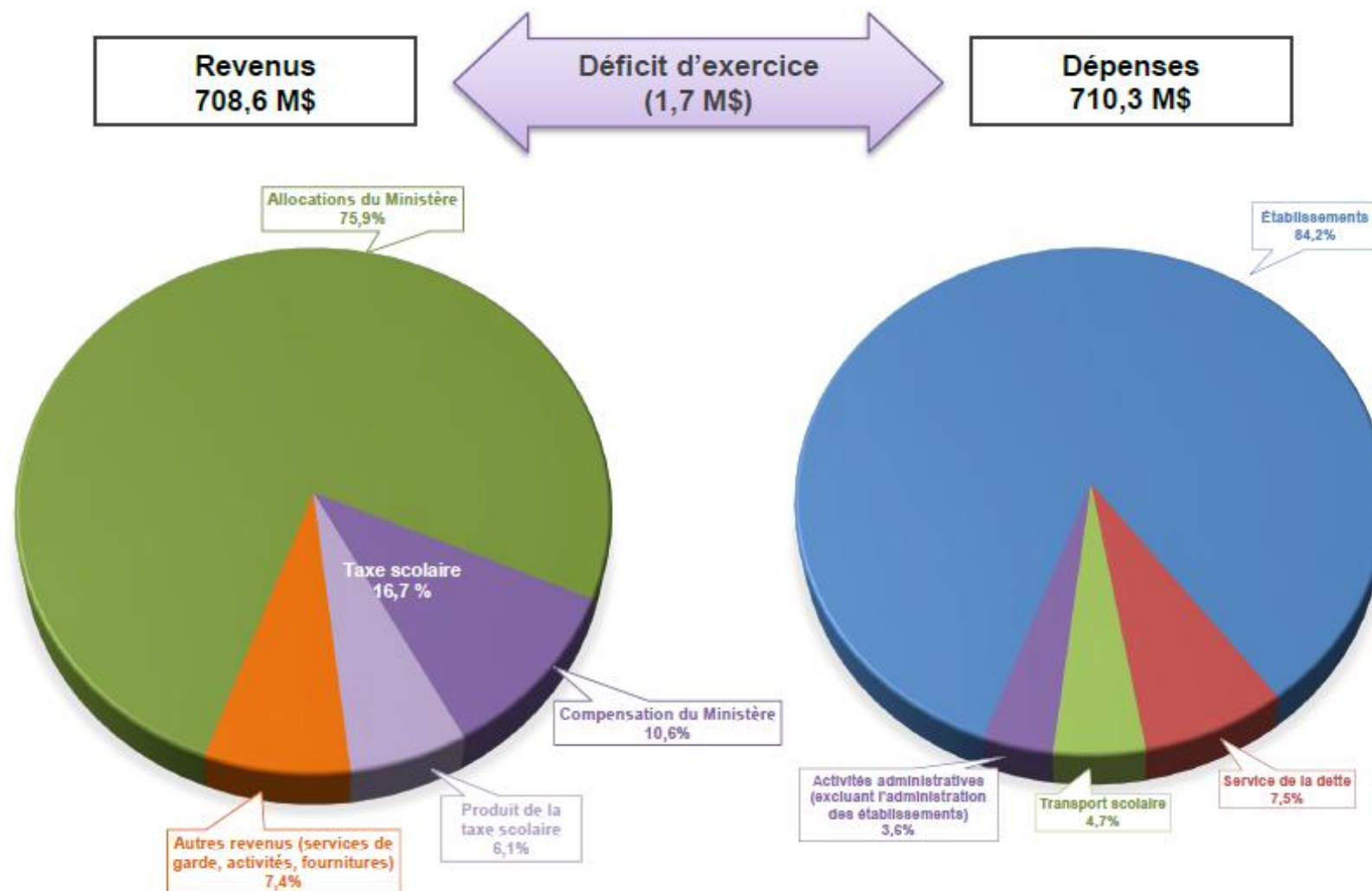
- Les responsabilités propres à chacun des services.
- Des critères de répartition pour :
 - le fonctionnement des services;
 - les dépenses corporatives;
 - les activités gérées en fidéicommiss.

Vous pouvez consulter le document complet intitulé *Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins du Centre de services scolaire* au www.cssmi.qc.ca, sous l'onglet CSSMI – Divers – Politiques et règlements. Ce document est mis à jour annuellement.

4.2 Ressources financières

Le rapport financier de l'année scolaire 2024-2025 a été soumis au conseil d'administration conformément à l'article 286 de la LIP. Le rapport financier est conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les résultats financiers présentent un déficit d'exercice autorisé par le MEQ totalisant 1,7 M\$, soit 0,24 % du budget total du CSSMI. Le déficit constaté est conforme aux prévisions du budget initial adopté par le conseil d'administration le 27 août 2024, lequel anticipait un déficit de 1,8 M\$.



4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Pour la période du **1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025**, la cible ministérielle fixée en lien avec la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* pour le CSSMI était de 8 813 000,53 heures rémunérées, soit la même cible qu'en 2023-2024.

Le total des heures rémunérées pour cette période étant de 9 835 997,49, la cible ministérielle a été dépassée de 1 022 996,96 heures, ce qui correspond à un dépassement de 11,6 %.

Considérant le fait que nous devons comparer nos résultats avec la même cible que celle de 2023-2024, celle-ci demeure en décalage avec la réalité et ne tient pas compte, entre autres, de la croissance de la clientèle et des remplacements de personnel.

▪ Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	494 490,52	0,00	494 490,52	327
2. Personnel professionnel	539 192,16	2 910,97	542 103,13	390
3. Personnel enseignant	4 907 220,01	27 028,00	4 934 248,01	6 293
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	3 358 884,57	37 911,46	3 396 796,04	3 853
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	462 545,52	5 814,29	468 359,81	504
Total en heures	9 762 332,78	73 664,72	9 835 997,49	11 367

▪ Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Cible établie par le ministre de l'Éducation en 2024-2025 (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	8 813 000,53
Total des heures rémunérées effectuées en 2024-2025 (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	9 835 997,49
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) - (A)	1 022 996,96
Respect du niveau de l'effectif	Non

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

En ce qui a trait aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, il y a eu **57** contrats au CSSMI pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	4	277 550,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	53	9 831 316,49 \$
Total	57	10 108 866,49 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Projets de construction et de remplacement d'écoles

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, deux projets d'envergure ont été amorcés en vue de la rentrée 2026, soit le remplacement des écoles primaires Saint-Pierre, à Sainte-Thérèse, et des Mésanges, à Deux-Montagnes. De plus, les plans et devis ont été finalisés pour les remplacements des écoles Terre-Soleil, à Sainte-Thérèse, et secondaire du Harfang (pavillon Saint-François), à Sainte-Anne-des-Plaines.

Les travaux de construction se sont poursuivis pour quatre écoles primaires dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2025 :

- Deux constructions en remplacement des écoles du Trait-d'Union (pavillons Adolphe-Chapleau et Charles-Ducharme), à Sainte-Thérèse, ainsi que Notre-Dame et Village-des-Jeunes, à Saint-Eustache;
- Deux nouveaux établissements situés respectivement à Mirabel, dans le secteur Domaine-Vert Nord, et à Blainville, dans le secteur de Chambéry.

Rénovations réalisées

Au total, près de 37,1 M\$ ont été investis en coût de projet en 2024-2025, principalement pour améliorer la sécurité des bâtiments et prévenir les bris de service. Ces investissements visent également à optimiser la fonctionnalité, le confort et la durabilité des installations, tout en réduisant leur consommation énergétique et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Aménagement extérieur et durabilité

Dans le cadre de la mesure Amélioration des cours d'école, trois projets ont abouti avec l'installation d'équipements durables et sécuritaires aux écoles des Jardins-des-Patriotes, Le Tournesol et Rose-des-Vents.

De plus, c'est environ 659 arbres (feuillus et conifères) qui ont été plantés, dont 280 pour les nouvelles constructions, contribuant à la biodiversité et à un environnement sain.

Sinistres climatiques et incidents techniques

Au-delà des projets planifiés, les sinistres survenus dans plusieurs établissements — qu'ils soient dus aux aléas climatiques ou à des défaillances d'équipements — traduisent la fragilité d'un parc immobilier vieillissant. Ces événements ont exigé des interventions d'urgence, des réparations ciblées et, dans certains cas, des réaménagements techniques afin de rétablir la sécurité et la fonctionnalité des bâtiments pour ainsi garantir la continuité des activités.

Entretien et gestion des requêtes

Le Service des ressources matérielles a traité plus de 16 198 requêtes soumises par les directions d'établissement via l'outil GIEES (améliorations, maintenances réactives, correctives et préventives) pour corriger des problématiques ou améliorer les systèmes architecturaux, mécaniques et de sécurité.

Maintien de l'actif immobilier (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)

2023-2024 (Année précédente)	2024-2025 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
102 049 945 \$	33 816 323 \$	19 767 341 \$	95 314 528 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

En 2024-2025, grâce à des équipes engagées et innovantes, le CSSMI a redoublé d'efforts pour soutenir les élèves et le personnel en lien avec les technologies de l'information, notamment la modernisation des pratiques pédagogiques, l'optimisation des services techniques et le renforcement de la sécurité de l'information. En mobilisant des solutions numériques adaptées aux réalités du terrain, le Service des ressources des technologies de l'information participe activement à créer un environnement d'apprentissage stimulant, inclusif et sécuritaire pour l'ensemble de la communauté scolaire.

Quelques réalisations marquantes :

- Plus de 24 600 requêtes de service traitées pour soutenir les usagers et les établissements;
- Près de 1 800 participations à des formations et ateliers en pédagogie numérique;
- 19 277 utilisateurs ayant enrichi leurs compétences sur CAMÉLÉON.TV et 10 nouveaux parcours créés;
- 82 vidéos pédagogiques produites et publiées sur LinkedIn Learning CSSMI;
- Mise à jour de la RTI-07 et intégration de l'intelligence artificielle dans les pratiques pédagogiques;
- Organisation d'événements de robotique (Robofest et ROBOLympiques) mobilisant plus de 140 élèves;
- Déploiement de nouvelles écoles et migration vers des environnements infonuagiques sécurisés;
- Renforcement de la sécurité de l'information : mots de passe, sensibilisation, encadrement des outils numériques;
- Participation à des événements d'envergure : AQUOPS, Sommet du numérique, Apprendre à ciel ouvert.

Des systèmes performants au service du milieu scolaire :

- Maintenance préventive et évolutive des infrastructures technologiques assurant la disponibilité et la fiabilité des systèmes essentiels du CSSMI;
- Développement et amélioration continue d'applications internes pour simplifier les processus administratifs et soutenir l'efficacité organisationnelle;
- Soutien et intégration d'applications pédagogiques et administratives, en collaboration avec les services éducatifs, pour répondre aux besoins des établissements;
- Normalisation et automatisation des processus grâce à l'outil OMNI, améliorant la rapidité de traitement et la transparence du suivi des requêtes.

Et bien plus encore :

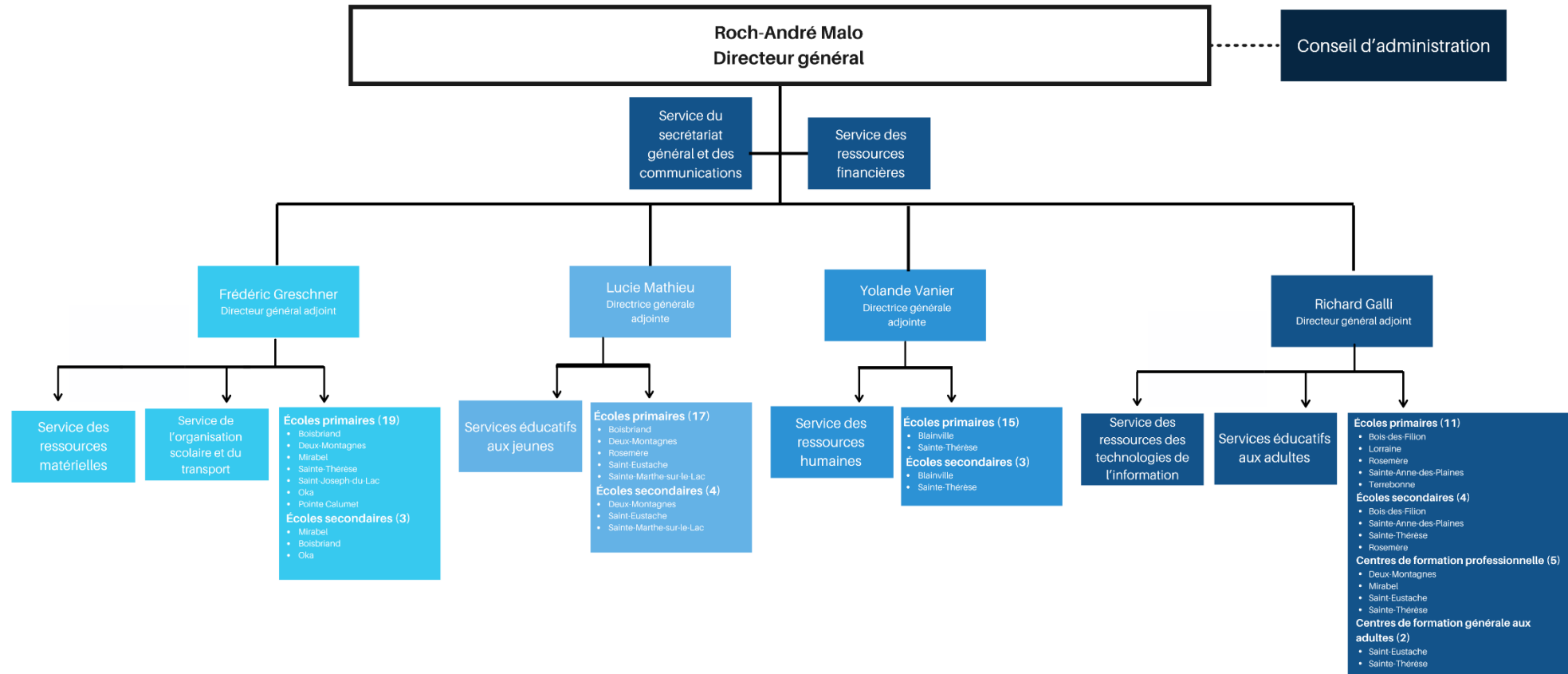
- Accompagnement dans le choix et l'implantation d'outils numériques alignés aux priorités pédagogiques;
- Contribution active à la gouvernance informationnelle et à la gestion des données;
- Veille technologique continue pour anticiper les besoins du milieu et innover de manière responsable.

5 Annexes

ANNEXE A : Organigramme

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

Organigramme et partage des responsabilités



ANNEXE B : Liste des écoles primaires et secondaires par district

Répartition des districts 2024-2025

Données au 30 septembre

District 1		District 2		District 3		District 4		District 5	
Écoles	Nb. d'élèves*	Écoles	Nb. d'élèves*	Écoles	Nb. d'élèves*	Écoles	Nb. d'élèves*	Écoles	Nb. d'élèves*
de l'Amitié	125	Notre-Dame	296	des Ramilles	420	du Trait-d'Union	289	Alpha	790
des Pins	275	Village-des-Jeunes	357	N.-D.-de-l'Assomption	326	Saint-Pierre	405	Le Tourmesol	392
Girouard	199	Arc-en-Ciel	451	de la Seigneurie	405	Terre-Soleil	504	Le Carrefour	446
Sainte-Scholastique	182	au Cœur-du-Boisé	317	Chante-Bois	343	Le Tandem	446	du Ruisseaulet	316
Près fleuris	330	Curé-Paquin	388	de l'Envolée	532	Gabrielle-Roy	353	Le Rucher	686
de la Clé-des-Champs	266	Clair-Matin	564	de l'Aquarelle	344	Gaston-Pilon	369	Jeunes du monde	304
des Blés-Dorés	538	Horizon-Soleil	466	des Semaillles	257	du Mai	407	Marie-Soleil-Tougas	607
du Domaine-Vert Nord	641	des Jardins-des-Patriotes	443	Val-des-Ormes	345	de la Clairière	322	de l'Espace-Couleurs	547
Rose-des-Vents	272	Emmanuel-Chénard	490	Terre des jeunes	359	des Grands-Chemins	283	des Moissons	339
du Grand-Pommier	444	Sauvé	533	Le Sentier	263	de Fontainebleau	515	Du Bois-Joli	527
des Perséides	603	des Mésanges	463	Cœur à cœur, l'Alternative	313	de la Renaissance	376	de l'Harmonie-Jeunesse	321
des Lucioles	410	École secondaire des Patriotes	1869	Arthur-Vaillancourt	250	Plateau Saint-Louis	440	École secondaire Hubert-Maisonneuve	690
Horizon-du-Lac	518	Polyvalente Deux-Montagnes	1987	des Érables	94	Polyvalente Sainte-Thérèse	2104	École secondaire Rive-Nord	1097
des Grands-Vents	575			École secondaire Lucille-Teasdale	1131	École secondaire J.-J.-Rousseau	1192	École secondaire du Harfang	1159
des Étoiles-Filantes	293			École secondaire Henri-Dunant	836				
École secondaire Liberté-Jeunesse	786			École Saint-Gabriel	1143				
École secondaire du Maréchal	1020								
École secondaire d'Oka	1065								
Total	8542	Total	8624	Total	7361	Total	8005	Total	8221

ANNEXE C : Liste des membres 2024-2025 des comités du conseil d'administration (CA)

A. Membres du comité de gouvernance et d'éthique (CGE)

Marie-France Dion	Directrice – Service du secrétariat général et des communications
Richard Galli	Directeur général adjoint – Direction générale (à partir de janvier 2025)
Josée Garneau	Membre – CA
Lessead Jaziri	Membre – CA (président du comité)
Yolande Vanier	Directrice générale adjointe – Direction générale (jusqu'en janvier 2025)
Bojan Vastag	Membre – CA
Mélanie Villemaire	Membre – CA

B. Membres du comité des ressources humaines (CRH)

Jérémy Chiron-Escalier	Membre – CA (président du comité)
Nathalie Denny	Directrice générale adjointe – Direction générale (jusqu'en décembre 2024)
Karolane Dubreuil	Membre – CA
Isabelle Forest	Directrice – Service des ressources humaines
Mélanie Therrien	Membre – CA
Yolande Vanier	Directrice générale adjointe – Direction générale (à partir de janvier 2025)

C. Membres du comité de vérification (CV)

Marie-Noël Boivin-Durant	Membre – CA
Jérémy Chiron-Escalier	Membre – CA
Josée Ducharme	Membre – CA
Frédéric Greschner	Directeur général adjoint – Direction générale
Chantal Major	Directrice – Service des ressources financières
Dominique Sylvain	Membre – CA (présidente du comité)

ANNEXE D : Liste des membres 2024-2025 des comités du CSSMI

1. Membres du comité consultatif de gestion (CCG)

Le comité consultatif de gestion est composé des directions d'établissement, des directions de service et des membres de la Direction générale.

2. Membres du comité consultatif du transport (CCT)

Catherine Charbonneau	Déléguée du comité de parents
Patrick Courtemanche	Directeur adjoint – Service de l'organisation scolaire et du transport
Josée Ducharme	Membre du personnel – déléguée du CA
Isabelle Guay	Directrice – Service de l'organisation scolaire et du transport
Frédéric Greschner	Directeur général adjoint – Direction générale
Marylène Jetté	Directrice – école des Grands-Chemins
Jonathan Leggitt	Coordonnateur – Service de l'organisation scolaire et du transport
Bénédicte Soudry	Déléguée du comité de parents (substitut)
Bojan Vastag	Membre de la communauté – délégué du CA
Alexandre Villeneuve	Représentant d'EXO – R.T.M. Laurentides

3. Membres du comité consultatif sur les services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CCSEHDAA)

PARENTS

Jessica Arsenault Labrecque	Parent
Audrey Bossé	Parent
Maggie Desbois	Parent
Julie Bernier-Gagnon	Parent
Marie-Noël Boivin-Durand	Trésorière et substitut au comité de parents
Sonya Lamoureux	Parent
Isabelle Lecault	Parent
Éric Manseau	Vice-président et délégué au comité de parents
Karine Raymond	Parent
Priscilla Richard	Parent
Annabel St-Martin	Parent
Christian Slachetka	Président

REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES EXTERNES

Amélia Gagnon, Chantal Gibeault	Coordonnatrices cliniques – Direction des programmes en déficience et réadaptation (DPDRP) du CISSS des Laurentides
Danielle Rousseau	PANDA Basses-Laurentides Sud-Ouest

REPRÉSENTANT DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Christine Gauthier	Direction – secondaire
--------------------	------------------------

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Claudia Veilleux	Enseignante – primaire
Lisette Hébert	Enseignante – secondaire

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Caroline Page	Éducatrice spécialisée
---------------	------------------------

REPRÉSENTANT DES PROFESSIONNELS

Mahaut Sermonard ou Geneviève Lemaire	Orthophoniste Psychologue
--	------------------------------

4. Membres de l'exécutif du comité de parents (CP)

Caroline Beaudoin	Déléguée au comité exécutif du Regroupement des comités de parents LLL
Luc Bédard	Vice-président
Audrey Bossé	Conseillère
Marie-Noël Boivin-Durand	Secrétaire interne et parent – CA
Jérémy Chiron-Escalier	Parent – CA
Lessead Jaziri	Parent et vice-président – CA
Gautier Njokou	Conseiller
Karine Mathieu	Conseillère
Edna Myrthil	Parent et présidente – CA
Virginie Perrin	Trésorière
Christian Slachetka	Président du CP et parent – CA, 1 ^{er} délégué à la FCPQ
Bénédicte Soudry	Conseillère
Mélanie Villemaire	Parent – CA et 2 ^e déléguée à la FCPQ

5. Membres du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)

Barbara Bédard	Direction – Services éducatifs aux jeunes
Émilie Brown	Enseignant – orthopédagogue
Geneviève Chagnon	Personnel de soutien aux élèves (technicienne en éducation spécialisée)
Alexandra Charron	Enseignante – primaire
Mélanie Corneau	Enseignante – secondaire (remplacée par François Goyette)
Katryne Côté	Direction – primaire
Richard Coulombe	Direction – Services éducatifs aux adultes
Karine D'Alcantara	Direction adjointe – formation professionnelle
Richard Galli	Direction – formation générale aux adultes (remplacé par Christian Dufresne)
Marie-Ève Hébert	Enseignante – formation générale adulte
Vivianne Lauzon	Enseignante – préscolaire
Linda Lemieux	Enseignante – formation professionnelle
Roch-André Malo	Directeur général – Direction générale
Marie-Ève Ouellet	Direction – primaire
Karine Pronovost	Direction – secondaire
Carole Roussel	Personnel professionnel non enseignant (conseillère en orientation)
Nathalie Trépanier	Chercheuse – Université de Montréal

6. Membres du comité de répartition des ressources (CRR)

Barbara Bédard	Direction – Services éducatifs aux jeunes
Annie Bélanger	Direction – primaire
Éric Boudreault	Direction – formation professionnelle
Bachir Chaoufi	Direction – primaire
Richard Coulombe	Direction – Services éducatifs aux adultes
Marie-France Dion	Direction – Service du secrétariat général et des communications
Christian Dufresne	Direction – formation générale aux adultes
Isabelle Forest	Direction – Service des ressources humaines
Stéphanie Glaude	Direction – secondaire
Isabelle Guay	Direction – Service de l'organisation scolaire et du transport
Sébastien Labbé	Direction – secondaire
Chantal Major	Direction – Service des ressources financières
Roch-André Malo	Directeur général – Direction générale
Isabelle Martel	Direction – secondaire (substitut)
Josée Plouffe	Direction – primaire (substitut)
Patrick Rioux	Direction – primaire
Kateri St-André	Direction – formation professionnelle (substitut)

ANNEXE E : Tableau synoptique PEVR 2023-2027

ENJEU 1 : La réussite éducative et le bien-être des élèves

Orientations		Objectifs		Indicateurs	Cibles 2026-2027	Résultats disponibles en 2023-2024	Résultats disponibles en 2024-2025	Résultats disponibles en 2025-2026	Résultats disponibles en 2026-2027
1.1	Améliorer la réussite des élèves	1.1.1	Augmenter la diplomation et la qualification de différents groupes d'élèves	*Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire (Mesure de départ : 86,6 %)	90,0 %	85,7 % Donnée 2022-2023 (Cohorte 2016-2017)	83,7 % Donnée 2023-2024 (Cohorte 2017-2018)		
				*Taux de réussite des garçons (Mesure de départ : 82,0 %)	86,0 %	81,9 % Donnée 2022-2023 (Cohorte 2016-2017)	78,9 % Donnée 2023-2024 (Cohorte 2017-2018)		
				*Taux de réussite des élèves HDAA (Mesure de départ : 71,9 %)	76,0 %	67,5 % Donnée 2022-2023 (Cohorte 2016-2017)	67,6 % Donnée 2023-2024 (Cohorte 2017-2018)		
				*Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans (Mesure de départ : 71,2 %)	79,0 %	80,2 % Donnée 2022-2023 (Cohorte 2020-2021)	79,3 % Donnée 2023-2024 (Cohorte 2021-2022)		
		1.1.2	Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture de 4 ^e année du primaire (Mesure de départ : 67,5 %) [#]	72,0 %	64,0 %	66,7 %		
				*Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, 4 ^e année du primaire (Mesure de départ : 71,7 %) [#]	76,0 %	64,5 %	74,2 %		
1.2	Offrir un environnement scolaire motivant, sain et sécuritaire favorisant la persévérance	1.2.1	Adopter dans les établissements une approche soutenant les comportements positifs	Proportion des règles de vie des établissements qui intègrent une approche soutenant les comportements positifs (Mesure de départ : à documenter à l'an 1)	100,0 %	5,0 %	24,0 %		
				*Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu (Mesure de départ : 0,0 %)	100,0 %	N/D	N/D		
		1.2.2	Déployer des Projets Pédagogiques Particuliers (PPP) inclusifs et accessibles pour tous les élèves du secondaire	*Taux de participation des élèves du secondaire à un PPP (Mesure de départ : nouvel indicateur MEQ à venir)	75,0 %	56,0 %	55,0 %		
		1.2.3	Soutenir les établissements dans la mise en place de mesures favorisant les transitions harmonieuses	Mise en œuvre de plans de transitions CSSMI pour chaque ordre d'enseignement (primaire, secondaire, FP et FGA) (Mesure de départ : N/A)	4	0	0		
				Taux de sorties sans diplôme ni qualification (Mesure de départ : 7,7 %)	7,0 %	13,1 % Donnée 2021-2022	10,2 % Donnée 2022-2023		
		1.3	Valoriser la collaboration école-famille-communauté	1.3.1	Favoriser une saine communication école-famille	Mise en œuvre d'un plan d'action CSSMI pour une saine communication école-famille (Mesure de départ : N/A)	1	0	0
1.3.2	Diversifier les modes d'apprentissage en formation professionnelle en partenariat avec les organismes et les entreprises			Mise en œuvre d'un plan d'action CSSMI en soutien aux centres de formation pour diversifier les modes d'apprentissage (Mesure de départ : N/A)	1	0	0		

ENJEU 2 : L'expertise et le bien-être du personnel

Orientations		Objectifs		Indicateurs	Cibles 2026-2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Résultats 2025-2026	Résultats 2026-2027
2.1	Soutenir l'expertise du personnel	2.1.1	Offrir de la formation et de l'accompagnement pour toutes les catégories de personnel en cohérence avec les meilleures pratiques et les besoins exprimés	Mise en œuvre d'un plan de formation et d'accompagnement pour chaque catégorie de personnel (Mesure de départ : N/A)	5	0	0		
2.2	Offrir un environnement de travail mobilisateur, sain et sécuritaire	2.2.1	Augmenter le sentiment de bien-être au travail du personnel	Indice de bien-être du personnel dans leur environnement de travail (Mesure de départ : à documenter à l'an 1)	À venir	N/D	7,2/10		

* : Indicateurs prescrits par le MEQ en date du 20 juin 2023

: Données disponibles annuellement en date du mois de juillet

RAPPORT ANNUEL 24-25



Responsable de la publication :

Direction générale

Conception graphique, rédaction, révision et coordination :

Service du secrétariat général et des communications

Collaborateurs à la rédaction :

Services éducatifs aux adultes

Services éducatifs aux jeunes

Service de l'organisation scolaire et du transport

Service des ressources financières

Service des ressources humaines

Service des ressources matérielles

Service des ressources des technologies de l'information

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Ce document est disponible en version électronique seulement.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 2-922481-25-5

Centre administratif du CSSMI

430, boulevard Arthur-Sauvé

Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6

450 974-7000

www.cssmi.qc.ca

